

[Texte]

Mr. Knowles (Winnipeg North Centre): ... And from Parliament.

Mr. MacDonald: And from Parliament.

Mr. Knowles (Winnipeg North Centre): And that is what you are doing.

Mr. MacDonald: That is right, yes. So, the funds we are transferring, actually, to make it clearer to you, are funds that were put in the estimates to do certain things in capital projects which have not materialized through no fault of ours. One very significant one is out in British Columbia, hospital transfers. We had money set aside, a grant, to buy a facility for domiciliary and nursing care and this has not materialized as yet, but it will materialize, so for this year's estimates we will need it for that purpose.

Mr. Allard: Merci.

• 0950

The Chairman: Any further questions? Mr. Andres. How do you pronounce your name?

Mr. Andres (Lincoln): Any way at all, as long as you do not call me late for dinner.

The Chairman: I will take a chance with Mr. Andres, then.

Mr. Andres (Lincoln): Very good. Mr. Chairman, Mr. Minister I am just wondering if we could probably get a little explanation on the deletion of the uncollectable debts as indicated in Vote 45b, Vote 5b and Vote 30b. What are they; how were they incurred and the reason for the deletion at this time?

Mr. MacDonald (Cardigan): The uncollectable debts are debts usually created by overpayments. For instance, when one of an elderly couple dies and the department is not notified, we continue to pay them. Now, I have a power to delete debts up to a certain amount; it is \$2,000. Beyond that amount I have to get permission from Treasury Board, from this group and again from Parliament.

This is what all these debts are. None of these is very large. We sometimes have some large ones where probably it is a case of fraud or something. We are always supposed to collect those. But about these debts you see deleted here, if there is no estate it is impossible to collect them. The people are just not able to pay them and are excused.

Mr. Andres (Lincoln): I have no objection, I just wanted an explanation. I am satisfied.

The Chairman: Any further questions. Mr. Parent s'il vous plaît.

Mr. Parent: Mr. Minister, Mr. Chairman, a very brief question: it has to do with the closing of hospitals in Ontario. My direct question is: will any of the veterans' hospitals in Ontario be affected by the general closing of these other hospitals?

Mr. MacDonald (Cardigan): No, not actually at this time. It may have some bearing on our transfers. In fact I think it has a bearing on one with which we are progressing pretty well. The negotiations are still being carried on. But as far as the provinces running or dictating to us what to do with our hospitals at this time is concerned this is not true.

[Interprétation]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ... et du Parlement.

M. MacDonald: Et du Parlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est ce que vous faites.

M. MacDonald: C'est exact. Oui. Ainsi les sommes que nous transférons avaient été prévues dans le Budget des dépenses pour certaines choses qui ne se sont pas concrétisées sans que cela soit de notre faute. Nous avons un exemple important en Colombie-Britannique, avec les hôpitaux. Nous avons mis de l'argent de côté, une subvention, pour acheter des installations devant nous permettre de donner des soins à domicile et des soins infirmiers et, comme cela n'a pas encore pu être fait, nous avons besoin de l'argent dans le budget de cette année.

M. Allard: Thank you.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Andres. Comment prononcez-vous votre nom?

M. Andres (Lincoln): Comme vous voulez, à condition que vous ne m'invitez pas trop tard pour le souper.

Le président: Donc, je vais essayer de m'en tirer en disant M. Andres.

M. Andres (Lincoln): Excellent, monsieur le président. Monsieur le ministre, je me demandais si on pourrait nous donner un peu plus de renseignements sur cette radiation des dettes irrécouvrables telles que vous l'avez indiqué dans les crédits 45b, 5b et 30b. De quoi s'agit-il? Pourquoi veut-on les rayer?

M. MacDonald (Cardigan): Les dettes irrécouvrables résultent généralement de paiements faits en trop; par exemple, lorsqu'un couple de gens âgés décède et que le Ministère n'en est pas prévenu. Il y a continuation des paiements et nous avons l'autorisation de rayer les dettes jusqu'à un certain montant, qui est de \$2,000. Au-delà il faut que j'obtienne la permission du Conseil du trésor, de votre comité et du Parlement.

Voilà de quoi il est question dans le cas de ces dettes. Il ne s'agit pas de dettes fort importantes mais quelque fois il y en a de plus sérieuses qui résultent de fraudes, par exemple. Nous sommes toujours censés récupérer ces dettes. Mais celles-ci sont rayées parce que quand il n'y a pas de biens mobiliers, il est impossible de récupérer l'argent. Les gens ne sont simplement pas en mesure de les payer et par conséquent on les en exempte.

M. Andres (Lincoln): Je ne voulais pas m'y objecter mais obtenir une explication, et je suis satisfait.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Parent please.

M. Parent: Monsieur le ministre, monsieur le président, je poserai une question très courte: Ceci se rapporte à la fermeture des hôpitaux en Ontario. Est-ce que cette fermeture générale des hôpitaux s'applique aussi aux hôpitaux pour Anciens combattants qui se trouvent en Ontario?

M. MacDonald (Cardigan): Non pas pour l'instant. Peut-être que la mesure touchera nos transferts, et en fait il en est question dans un cas, mais les affaires progressent à bon train. Les négociations sont toujours en cours mais on ne peut pas prétendre que les Provinces dictent notre conduite dans le cas des hôpitaux.